

Commission sécurité

A-G du 23 Nov 2019

Bonjour à toutes et à tous,

Un petit point sur l'année écoulée 2019.

Il y a eu 5 chutes de vélo cette année: Marcel TORREGROSA; Yves DEBENNE; Alain SEVERIN; Michel MANDARD; Liliane TONDU; Alain PRÊTRE.

1 seule personne a fait une déclaration.

La déclaration est surtout faite pour les statistiques de la fédération mais aussi quand il y a dégradation de matériel ou vêtements pour pouvoir prétendre à une indemnisation en sachant qu'il y a une vétusté.

Que faire pour éviter ou limiter les chutes.

Quelques petites règles simples à connaître.

1ere) Nous ne sommes pas des pros du vélo et nous prenons 1 an de plus tous les ans donc nous sommes moins agiles. Evitons de rouler trop dans la roue de celui qui nous précède.

2eme) Ne pas faire de groupe de plus de 20 personnes.

Si plus nombreux, faisons plusieurs groupes et laissons une trentaine de mètres entre chaque groupe pour qu'un véhicule puisse se rabattre entre.

3ème) Comme la loi l'oblige, roulons en file indienne le plus souvent possible bien qu'il soit toléré de rouler 2 de front. Nous avons le devoir de partager la route.

4ème) Lors d'une crevaison, bien se ranger sur le bas côté et il n'est pas nécessaire d'arrêter tout le groupe.

5ème) Essayer dans la mesure du possible de définir les groupes avant de partir pour éviter les tensions entre ceux qui veulent rouler plus ou moins vite.

6ème) Quand le temps est sombre, rouler avec des vêtements clairs, gilet jaune et si possible éclairage AV AR.

Voilà ce que je voulais vous dire sur la sécurité.

Je vous remercie de votre attention.

Jacky MANDARD